



Plateforme en ligne des porteurs de projets dédiée à l'Afrique

Appel à projets

Objectif : 1000 Entreprises pour la RD CONGO

**La Porte du Futur lance un Appel à projets
pour les futurs entrepreneurs de l'Afrique**

**Rendez - vous sur le site <https://laportedufutur.org/>
pour vous inscrire et déposer votre dossier**

Date d'envoi des dossiers

Du 30 juin au 30 octobre 2023

Les sélections seront publiées le 16 novembre 2023





La vision de la Porte du Futur

La Porte du Futur, Agence de Développement pour l'Afrique a choisi la République Démocratique du Congo pays pilote.

La RD Congo fait face à une série des défis de taille : le chômage des jeunes (plus de 80% des jeunes pour une population estimée à 100 millions d'habitants), le réchauffement climatique, la lutte contre l'insuffisance et l'insécurité alimentaire, les érosions, le terrorisme, l'énergie, l'eau potable, la déforestation, etc...

Dans ce contexte, la RD Congo doit créer plus de 10 millions d'emplois dans les dix prochaines années, au rythme actuel, elle ne peut créer que 10 milles. La République Démocratique du Congo est contrainte de s'appuyer sur l'entrepreneuriat de sa jeunesse. La création d'emplois et des infrastructures sont fondamentaux pour sortir le pays du marasme économique et industriel par sa position géopolitique et géostratégique.

La Porte du Futur veut mobiliser les compétences des femmes et des hommes du continent africain, et aussi des personnes issues d'autres continents à travers **cet appel à projets** avec un objectif : **1000 Entreprises** pour la RD Congo en proposant un vrai partenariat sur le triptyque « privé européen / diaspora africaine / privé africain ».

La plateforme de la Porte du Futur: <https://laportedufutur.org> permettra de suivre l'évolution de chaque projet de la phase embryonnaire jusqu'à sa matérialisation. La Porte du Futur, un pas vers l'avenir pour une nouvelle Afrique.

La Porte du Futur

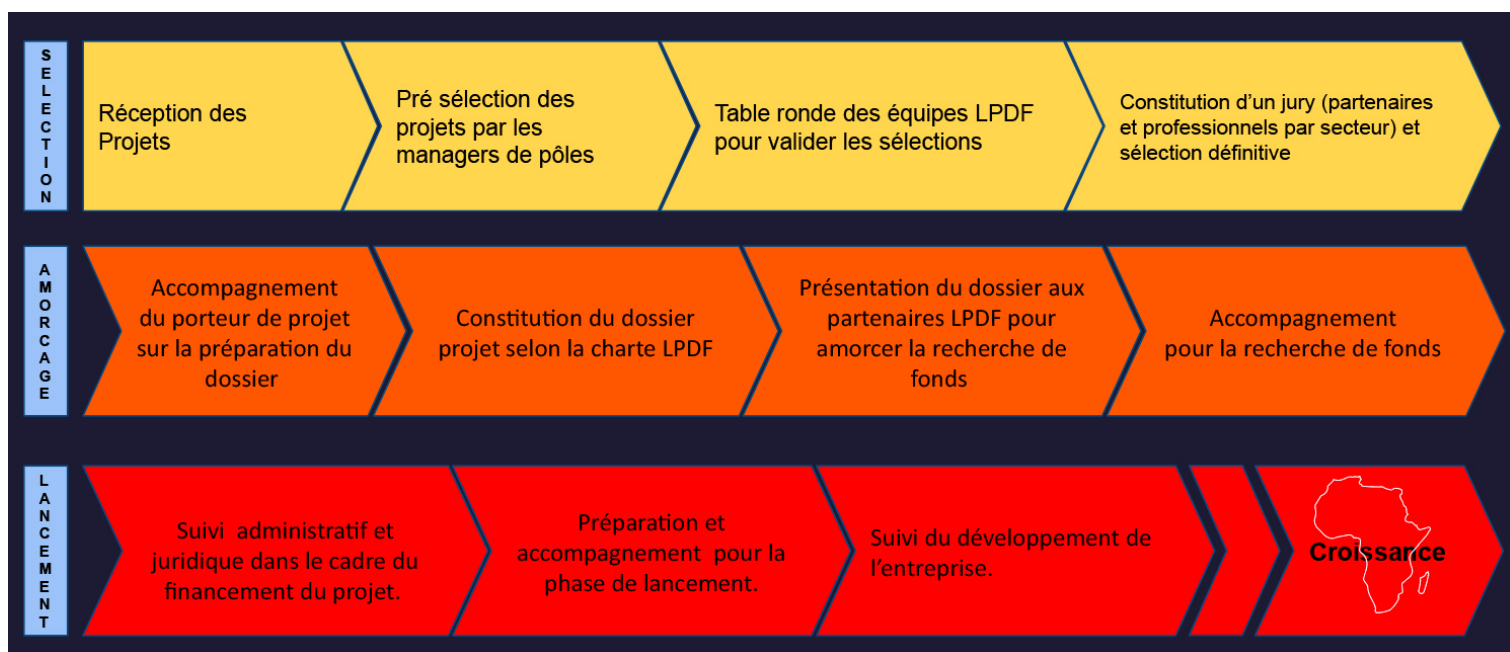
Bonaventure BANGA MATUMONA



Fonctionnement de La Porte du Futur Incubateur des porteurs de projets à destination de l'Afrique

La Porte du Futur intervient dès le stade de l'idéation pour accompagner les projets à fort potentiel à se formaliser et à se consolider.

Nous donnons toutes les chances de réussite aux projets innovants et créateurs de valeurs.



Intégrer une démarche pédagogique et un accompagnement « sur mesure » pour faciliter l'interaction entre les porteurs de projets, les institutionnels, les acteurs académiques et les Investisseurs.

Nous répondons ainsi aux besoins d'intérêt collectif à faire émerger des entreprises innovantes, pérennes et créatrices d'emplois.

Notre offre: Une dotation pour chaque projet sélectionné afin de permettre à son porteur de s'offrir les services des experts de son secteur.



Règlement de l'appel à projets

Date de réception des projets : du 30 juin au 30 octobre 2023

Date de publication des résultats : Le 16 novembre 2023

Qui peut participer ?

Le participant doit être une personne physique ayant la majorité ou une personne morale représentée par une personne physique de plus de 18 ans, ci-après nommée « le représentant légal ». Le représentant légal assure être suffisamment mandaté à tous égards pour agir au nom et pour le compte d'une société.

Comment participer ?

Pour soumettre son projet, le participant doit s'inscrire sur le site : <https://laportedufutur.org/> moyennant des frais d'inscription de 55,00 Euros. Le dossier doit être envoyé via le formulaire sur le site avant le 30 octobre 2023 à 00h00. Tout dossier remis hors délais ainsi que tout dossier incomplet ne sera pas examiné par le jury.

Conditions d'inscription ?

Les frais d'adhésion à l'appel à projets de 55,00 Euros seront soumis et validés par un commissaire aux comptes. Cette adhésion comprend l'analyse complète du projet par la commission. Si le projet n'est pas retenu et en fonction des retours de la commission le candidat pourra ressoumettre son projet selon certaines conditions.

Catégorie des projets :

Les projets envoyés devront s'inscrire dans les catégories suivantes :

- Agriculture / Aquaculture
- Industrie
- Art et Création
- Nouvelle technologie
- Transport
- Communication / Média / Digital
- Santé / Soins / Recherche
- Énergie
- Éducation / Formation
- Tourisme, Sports et loisirs
- Environnement

Examen de la recevabilité des projets.

La Porte du Futur procédera à une première analyse de la recevabilité des projets au regard du statut du participant. Les autres conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Le dossier de candidature doit être introduit dans les temps mentionnés sur l'appel à projets.
- Le domaine des projets soumis doit être conforme à la thématique mentionnée dans l'appel à projets.
- Le dossier de candidature est rédigé en Français ou Anglais.
- Tout dossier incomplet ou contenant des données erronées ne sera pas considéré comme valable.
- Aucune aide individuelle ne sera accordée.



En cas de non-respect d'un ou plusieurs critères de recevabilité, le dossier de candidature sera écarté.

En cas de dossier incomplet remis au minimum 30 jours avant la date finale de réception des dossiers, La Porte du Futur, après analyse du dossier pourra avertir le participant concerné et lui donner un nouveau et ultime délai pour se mettre en conformité avec le présent règlement.

Examen des projets par le jury.

Nous orienterons nos choix vers des projets éthiques, sensibles à l'écologie, au développement durable, au respect des droits de l'homme et tout particulièrement au droit des femmes. Il est essentiel que les femmes soient au centre du développement de l'Afrique et que la protection de l'environnement devienne une force et un modèle internationale.

Les projets examinés devront présenter les éléments suivants :

1. Présentation détaillé du projet (Catégorie concernée)
2. Présentation du porteur de projet (parcours et compétences)
3. Stade de développement du projet
4. Points forts du projet (offre)
5. Le Marché (opportunité / concurrence)
6. La vision financière du projet.

Information sur le projet du candidat :

La Porte du Futur pourra demander au participant des informations complémentaires sur le projet envoyé. Le participant s'engage à répondre à cette demande dans les plus brefs délais.

Acceptation du règlement :

L'introduction d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant et par chacun de ses organes d'administration et de gestion ainsi que par chacun de ses membres.

Responsabilité :

La Porte du Futur rejette toute responsabilité en cas de modification, de retard ou d'annulation de ses appels à projets, pour quelque raison que ce soit et sans que cela ne puisse donner lieu à des dommages et intérêts.

La Porte du Futur s'engage à protéger et à ne pas divulguer les projets qui lui seront confiés.



L'équipe



**José Diangenda
NZUZI**

**CERCLE DES INGÉNIEUR
CONGOLAIS DE FRANCE**



**Pierre-Marie
RELECOM**

**PRÉSIDENT DU JURY
RELECOM & PARTNER**



**Bonaventure
BANGA MATUMONA**

PRÉSIDENT



**Maître Philippe
ZELLER**

AVOCAT



**David
RÉMONDEAU**

**STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE
GESTION DE LA PLATEFORME
GESTION DE PROJETS**



**Anthony
CALHEIROS**

**VICE PRÉSIDENT
STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE
GESTION RELATION INVESTISSEURS**



**Jean-Michel
RAINEAU**

**SYSTÈME D'INFORMATION
GESTION DE LA PLATEFORME
GESTION DU SITE INTERNET**



**Yves
KAKESÉ LUNGOYI**

COORDINATEUR



**Charlène
LUYINDULADIO**

DIRECTRICE DE L'INCUBATEUR



**Roger
MASSELA**

SECRETARIAT



**William
PERKINS**

CLUB LPDF



Nos partenaires



PARIS



Ministère de l'industrie
République Démocratique du Congo





LA PORTE DU FUTUR

19, rue de Stockholm
77144 Montévrain

☎: +33 6 98 53 58 50

✉: contact@laportedufutur.org

Web : <https://laportedufutur.org/>

